

## DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA SÉCURISATION

Association Transparence Citoyenne

Votre interlocuteur : Sophie MOUZIN-LIZYS

① 04 72 61 73 76 ② 04 72 61 74 68

sophle.mouzin-lizys@rhone.fr

Vos réf. :

Nos réf. : SJC JMM/SML-24/02-01

Objet : demande de communication de documents administratifs

Lyon, le

16 FEV. 2024

Madame, Monsieur,

Par un courriel en date du 25 janvier 2024, vous sollicitez, par l'intermédiaire de la plateforme associative Ma Dada, la communication de la liste des subventions accordées par le Conseil départemental du Rhône au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

Conformément à l'article L. 311-1 du code des relations entre le public et l'administration, qui prévoit que « les administrations (...) sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande. », je vous invite à consulter le site internet de la collectivité (https://www.rhone.fr/jcms/tl1 5938/fr/rapport-d-activite-et-compte-administratif) où vous trouverez :

- la liste des subventions accordées en 2021 (figurant aux pages 193 à 254 annexes IV-B8.1.1 et IV-B8.1.2 du compte administratif 2021 de la collectivité);
- la liste des subventions accordées en 2022 (figurant aux pages 209 à 263 annexes IV-B8.1.1 et IV-B8.1.2 du compte administratif 2022 de la collectivité).

S'agissant de la liste des subventions accordées au cours de l'exercice 2023, celle-ci sera consolidée au cours des prochains mois, en vue de son annexion au compte administratif 2023, lequel sera adopté par les élus départementaux au plus tard à la fin du mois de juin prochain.

Vous pourrez consulter cette liste, dès son adoption, en vous rendant sur le site de la collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation

Jean-Marie MARTINO

Directeur général des services